

# LA BASE PHYTOSANITAIRE

*comment la concevoir ?*



TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services

# préambule

L'évolution de notre société se caractérise aujourd'hui par une exigence accrue de qualité des produits alimentaires. Pour répondre à cette demande, les responsables d'entreprises agricoles mettent en œuvre des démarches qualité dont l'objectif est d'améliorer le processus de production. Pour la réalisation des traitements phytosanitaires, celles-ci s'intègrent progressivement dans des chartes qualité (ex : les cahiers des charges P.F.I., EUREP-GAP, FARRE...).

Les enjeux sont importants :

- pour l'entreprise : la qualité et la commercialisation de ses produits,
- pour l'environnement : la qualité de l'eau, de l'air, du sol,
- pour l'homme : la préservation de sa santé.

D'où l'intérêt, pour le responsable et l'applicateur de traitements phytosanitaires, de prendre les bonnes décisions, notamment lors de l'amélioration ou de la conception d'une base de préparation. La réussite d'un tel projet passe inéluctablement par la capacité du décideur :

- à faire des choix sur les enjeux globaux,
- à optimiser ses moyens actuels.

Pour faciliter l'articulation entre les 2 étapes de cette démarche, nous vous proposons un outil d'aide à la décision qui comprend deux parties :

1. La première concerne les enjeux liés aux traitements phytosanitaires : deux séries de questions permettent, dans un premier temps, de situer les enjeux, puis de faire le point sur les moyens existants dans l'exploitation.

2. La seconde concerne la réalisation pratique : 5 fiches d'information par thème aident à organiser et construire une base phytosanitaire adaptée à votre exploitation.

P.F.I. : *Production Fruitière Intégrée.*

G.A.P. : *Good Agriculture Practice.*

FARRE. : *Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement.*

**I DÉFINIR VOS PRIORITÉS AVANT D'AMÉLIORER OU DE CONCEVOIR UNE BASE PHYTOSANITAIRE**

- A LES ENJEUX LIÉS AU STOCKAGE ET À L'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : VOS PRIORITÉS** ..... p1 à p2
- B VOTRE ORGANISATION ACTUELLE : VOS PRIORITÉS D'ÉVOLUTION** ..... p3 à p5

**II BIEN REALISER VOTRE BASE PHYTOSANITAIRE**

- A L'AIRE DE STOCKAGE** ..... p6 à p8
- B L'AIRE DE PRÉPARATION DE L'APPLICATEUR** ..... p8 à p9
- C L'AIRE DE PRÉPARATION DU PRODUIT** ..... p10
- D L'AIRE DE REMPLISSAGE DU PULVÉRISATEUR** ..... p11 à p12
- E L'AIRE DE LAVAGE ET DE DÉCONTAMINATION** ..... p13

**III COMMENT GÉRER VOS DÉCHETS** ..... p14 à p15

**IV RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET SOURCES D'INFORMATION** ..... p16

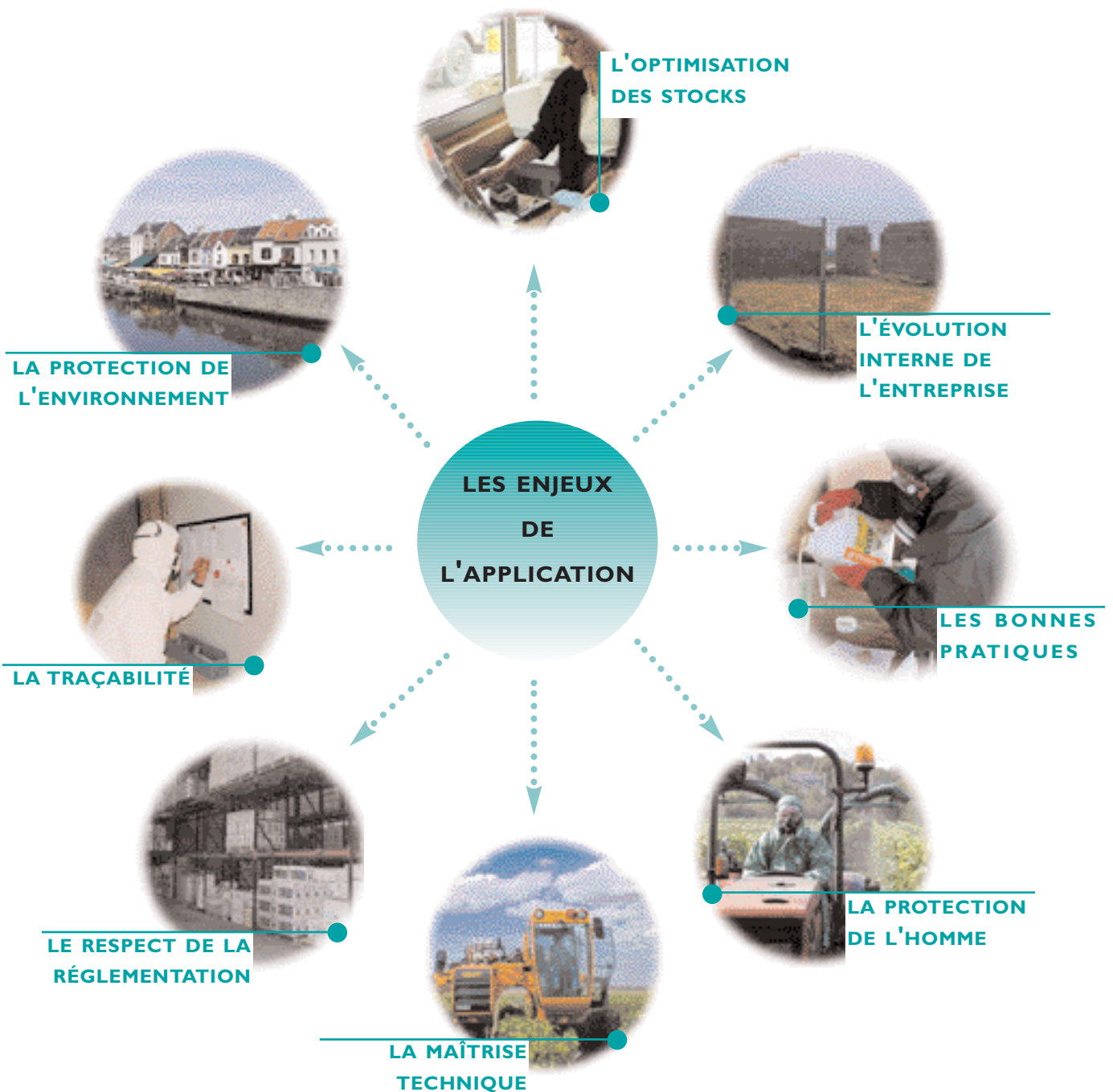




# DEFINIR VOS PRIORITES AVANT D'AMELIORER OU DE CONCEVOIR UNE BASE PHYTOSANITAIRE

## A LES ENJEUX LIES AU STOCKAGE ET A L'APPLICATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : VOS PRIORITES

Les tâches liées à l'application des produits phytosanitaires sont soumises à des contraintes internes et externes de plus en plus fortes. Il faut développer de bonnes pratiques, respecter la réglementation de protection de la santé et de l'environnement, anticiper l'évolution de l'entreprise. Autant d'enjeux dont la maîtrise exige de penser à une organisation du travail intégrant tous ces paramètres et adaptée à son entreprise.



Les questions ci-après vous permettront de réaliser un auto-diagnostic de vos propres enjeux, et de situer leur importance pour votre entreprise, l'environnement et la préservation de la santé. Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour y répondre.

Enjeux	Questions
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OPTIMISATION DES STOCKS</li> </ul>	<p>. Vous reste-t-il souvent des produits en fin de traitements ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, lesquels et pourquoi ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ÉVOLUTION INTERNE DE L'ENTREPRISE</li> </ul>	<p>. Votre entreprise va-t-elle évoluer à terme (agrandissement, construction, réorganisation des bâtiments) ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, sous quelle forme ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LES BONNES PRATIQUES</li> </ul>	<p>. Votre exploitation s'inscrit-elle dans une démarche de traitement intégré ou raisonné (charte qualité, cahier des charges client ...) ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, laquelle ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA PROTECTION DE L'HOMME</li> </ul>	<p>. La préparation du traitement est-elle une activité à risques pour la santé ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, quels sont ces risques ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA MAÎTRISE TECHNIQUE</li> </ul>	<p>. Sur l'année, avez-vous une idée du temps passé à réaliser l'ensemble des opérations de traitement ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, combien de temps ?</p> <p>. Ce temps vous paraît-il améliorable ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, comment ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION</li> </ul>	<p>. Connaissez-vous la réglementation en vigueur relative aux produits phytosanitaires ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, quels points ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA TRAÇABILITÉ (suivi des produits, du début à la fin du traitement.)</li> </ul>	<p>. Pour répondre aux exigences de traçabilité, êtes-vous en mesure d'identifier le suivi de vos traitements (choix du produit, doses, nombre de traitements) ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, comment ?</p>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</li> </ul>	<p>. Avez-vous été confronté à des problèmes d'environnement ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, lesquels ?</p> <p>. Avez-vous rencontré des difficultés à gérer vos déchets (emballages, fonds de cuve, eaux de lavage, bidons) ?  <input type="radio"/> oui . <input type="radio"/> non            . Si oui, lesquelles et pourquoi ?</p>

## B VOTRE ORGANISATION ACTUELLE : VOS PRIORITES

Lors de la conception d'une base phytosanitaire, selon les constats que vous aurez effectués lors de l'auto-diagnostic, et selon vos contraintes matérielles, vous réserverez un lieu spécifique ou simplement une aire à chaque étape des traitements phytosanitaires.



AIRE DE STOCKAGE



AIRE DE PRÉPARATION DE L'APPLICATEUR



AIRE DE PRÉPARATION DU PRODUIT



AIRE DE REMPLISSAGE DU PULVÉRISATEUR



AIRE DE NETTOYAGE ET DE DÉCONTAMINATION



AIRE DE DÉCANTATION

Pour appréhender le travail effectué lors de l'application des produits phytosanitaires, les différentes tâches et leurs lieux d'exercice ont été identifiés.

Tout en visant à garder l'ensemble des fonctionnalités, il va de soi que leur agencement, notamment dans l'espace, peut varier en fonction des critères propres à l'entreprise.

Dans le cas le plus classique, les aires de stockage, de préparation et de remplissage, sont mitoyennes.

L'application des produits phytosanitaires est un travail complexe comprenant une succession de tâches à organiser dans le temps et l'espace.

D'où l'intérêt, pour réussir les traitements, de s'interroger sur les points forts et les points faibles de la situation de travail existante, avant d'entreprendre l'amélioration ou la conception nouvelle d'une base phytosanitaire.

**Nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :**

I

B

- Aujourd'hui, dans quel lieu et de quelle manière stockez-vous vos produits phytosanitaires ?
- Pour vous préparer, disposez-vous d'un local approprié ?
  - oui .  non
- Si non, pourquoi ?
- La préparation du produit se fait-elle dans un local spécifique ou à l'extérieur ?
- Disposez-vous d'une aire de remplissage aménagée ?
  - oui .  non
- Si non, pourquoi ?
- De quelle manière procédez-vous pour décontaminer votre matériel ?
- Et pour vous décontaminer vous-même ?
- Avez-vous réfléchi à l'élimination de vos déchets (reliquats, égouttures, emballages de produits phytosanitaires vides (EPPV), produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et équipements de protection individuelle (EPI) usagés ?
  - oui .  non
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, qu'avez-vous prévu ou mis en place ?



Compte tenu de ces réflexions, quelles sont vos priorités ?

Enjeux	Ordre de priorité	Actions envisagées
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OPTIMISATION DES STOCKS</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ÉVOLUTION INTERNE DE L'ENTREPRISE</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LES BONNES PRATIQUES</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA PROTECTION DE L'HOMME</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA MAÎTRISE TECHNIQUE</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA TRAÇABILITÉ (suivi des produits, du début à la fin du traitement.)</li> </ul>		
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</li> </ul>		





# BIEN REALISER VOTRE BASE PHYTOSANITAIRE

## A L'AIRE DE STOCKAGE

### 1 Ses fonctions

#### ELLE EST CONÇUE POUR :

- faciliter le **stockage** des produits antiparasitaires,
- permettre le **stockage** des matériels et ustensiles destinés aux traitements antiparasitaires,
- laisser l'**accès** aux produits et aux personnes habilitées.

#### ELLE N'EST PAS CONÇUE POUR :

- stocker des **équipements de protection** individuelle et des réserves de cartouches filtrantes.



## LES IMPLICATIONS LIÉES AU STOCKAGE

### Le stockage des produits, matériels et ustensiles destinés aux traitements antiparasitaires implique :

- un rangement des produits plus accessible,
- un classement par famille chimique, agronomique, par fréquence d'utilisation et de risque,
- un suivi des stocks,
- une identification des contenants,
- un stockage rationnel, par exemple les solides en haut, les liquides en bas.

### La bonne conservation des produits dans des conditions favorables implique :

- une isolation thermique du local par l'emploi de matériaux isolants, par exemple laine de verre ou de roche,
- une maîtrise de la température et de l'hygrométrie du local,
- une bonne aération,
- une vérification de l'étanchéité des emballages en cours d'utilisation.

### Une surface suffisante pour stocker, déstocker et manutentionner les outils implique, notamment :

- une largeur suffisante entre les étagères pour pouvoir circuler,
- une largeur suffisante des portes du local pour le passage des engins de manutention,
- un sol stable sans dénivellation importante, pas plus de 10 %, etc.

### Une gestion des stocks implique :

- une documentation sur les produits utilisés (fiches de données sécurité, index phyto...),
- un document reprenant l'historique des traitements par parcelle et par production,
- un tableau prévisionnel des traitements journaliers.





## QUI PEUT INTERVENIR DANS CE LOCAL ?

L'applicateur formé et/ou le chef d'entreprise (attention certains produits peuvent être dangereux pour les femmes enceintes).  
Les personnes de 16 à 18 ans doivent posséder une dérogation pour pouvoir utiliser les produits phytosanitaires.

## 2 Les enjeux

### RANGER PERMET DE :

- **gérer** rationnellement le stock,
- **limiter les pertes** de produits,
- **optimiser** leur utilisation,
- **faciliter le repérage et l'accès**,
- **limiter** les problèmes liés à la **manutention**,
- **gagner du temps**,
- **assurer** une meilleure **protection** de l'opérateur.



## 3 Les critères de conception

### LES CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉFINIR LE LIEU D'IMPLANTATION

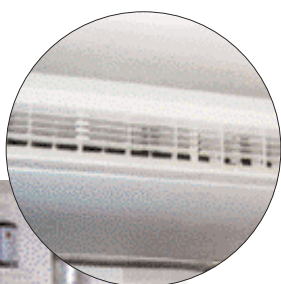
#### Il doit être éloigné :

- des cours d'eau,
- des cultures sensibles,
- des points d'eau,
- des habitations,
- des stockages alimentaires (aliments du bétail, légumes, ...),
- des zones à concentration de personnes,
- des lignes électriques.

Il faut prévoir l'accès plus facile au local pour les camions de livraison et pour l'évacuation des déchets.

### LES PRINCIPAUX CRITÈRES DE CONCEPTION

- un local aéré ou ventilé (point haut et bas), fermé à clé,
- une porte ouvrant vers l'extérieur,
- des outils marqués ayant un usage spécifique, réservés exclusivement au traitement,
- une matière absorbante (sable spécifique, litière pour chat, vermiculite),
- une installation électrique (éclairage, chauffage) conforme à la norme NF C15-100 (risque d'incendie et d'explosion),
- un extincteur (poudre polyvalente),
- un sol étanche avec cuvette de rétention et/ou bac de rétention sous étagère,
- un éclairage suffisant,
- des produits conservés dans leur emballage d'origine,
- une signalisation : consignes de sécurité (ex : interdiction de fumer).



## POINTS NON PRÉSENTS DANS LA RÉGLEMENTATION MAIS IMPORTANTS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES :

- une arrivée d'eau hors gel équipée d'un dispositif anti-siphonnage,
- des caillebotis isolant les produits du sol (PVC, métal),
- des parois lisses avec les angles arrondis,
- une isolation thermique,
- une poubelle pour récupérer les déchets (emballages, ...),
- une comptabilisation des stocks, gestion par code barres (traçabilité),
- une utilisation de matériaux de construction classés MO (non combustibles),



Il est interdit de stocker des produits sous les escaliers, les passages, les couloirs et à proximité d'un système de chauffage.



B

## B L'AIRE DE PRÉPARATION DE L'APPLICATEUR

### 1 Ses fonctions

C'est un lieu permettant à l'opérateur de se changer, de laisser ses vêtements (personnels et de travail) à l'abri et de stocker les EPI lorsqu'il ne les utilise pas.



#### ELLE EST CONÇUE POUR :

- **stocker** ses vêtements personnels, de travail et ses EPI,
- fournir un **endroit propre** où l'opérateur s'équipe en EPI,
- **jeter les EPI** usagés,
- permettre à l'opérateur de **se laver**.

## 2 Les enjeux

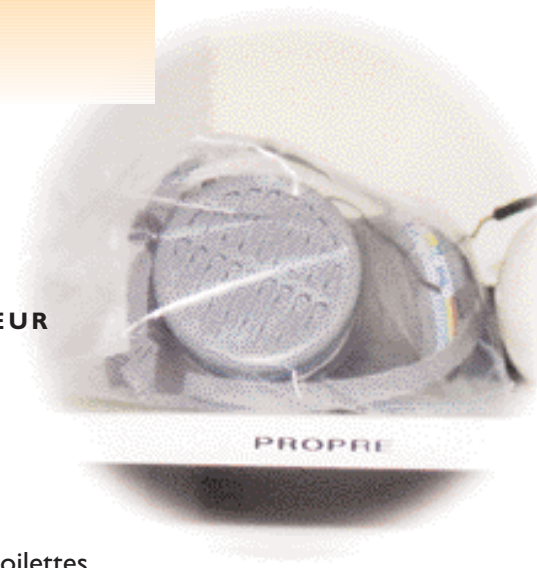
- Prévenir les risques de contamination et d'intoxication lors des différentes phases liées aux traitements,
- Préserver la santé des applicateurs.

## 3 Les critères de conception

### UN LOCAL SPÉCIFIQUE DESTINÉ À L'APPLICATEUR

Vous pourrez y trouver :

- une réserve de stockage des EPI propres,
- une armoire pour les vêtements personnels et de travail,
- une armoire pour ranger les EPI en cours d'utilisation,
- une poubelle pour récupérer les EPI à éliminer,
- une zone chauffée comprenant un lavabo, une douche et des toilettes,
- une aération,
- un éclairage suffisant.



### LA PROCEDURE D'HABILLAGE ET DE DESHABILLAGE

Avant de vous équiper, il est obligatoire de vérifier le bon état des différents EPI et les dates de péremption. Cette procédure peut paraître fastidieuse mais elle est nécessaire pour être certain d'une efficacité totale des EPI et d'éliminer tout risque de contamination lors de l'habillage et du déshabillage.

#### Avant le traitement

- Mettre :
  1. la combinaison,
  2. les bottes,
  3. les gants,
  4. le masque équipé de cartouches,
  5. la capuche.
- Recouvrir les bottes et les gants par la combinaison.

#### Après le traitement

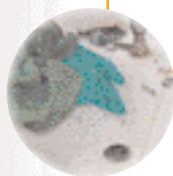
##### Vêtements lavables

- Rincer :
  1. les gants,
  2. la combinaison,
  3. les bottes.
- Enlever la capuche.
- Retirer le masque et les cartouches, les ranger et/ou éliminer les saturées.
- Nettoyer et stocker le masque.
- Retirer et rincer la combinaison.
- Oter les bottes.
- Laver les gants et éliminer les gants jetables.
- Oter les gants en les retournant et les faire sécher.

##### Vêtements à durée limitée et jetables

- Rincer les gants et les bottes.
- Retirer le masque et les cartouches, les ranger et/ou éliminer les saturées.
- Nettoyer et stocker le masque.
- Retirer la combinaison, la ranger ou la jeter si usagée.
- Oter les bottes.
- Eliminer les gants jetables.

**Pour les deux types de vêtements,** se laver les mains nues à l'eau et au savon, et prendre une douche.





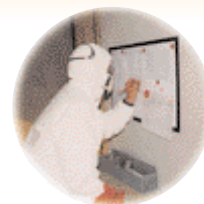
## C L'AIRE DE PREPARATION DU PRODUIT

### 1 Ses fonctions



ELLE EST CONÇUE POUR :

- réaliser le **pesage, les dosages, la préparation** servant de base à la bouillie pour l'incorporer lors du **remplissage** du pulvérisateur.



### 2 Les enjeux

- Supprimer :
  - . tout risque d'erreur de dosage,
  - . tout risque de contamination pour l'opérateur car il est au contact du produit concentré.
- S'assurer de la traçabilité du produit (panneau, tableau de bord).

### 3 Les critères de conception

La préparation de l'application peut s'effectuer aussi bien au sein d'un local approprié que d'un abri à l'extérieur (à l'air libre) bénéficiant d'une aération naturelle mais nécessitant une protection contre les intempéries.

L'AIRE DE PRÉPARATION NÉCESSITE :

- une implantation proche du lieu de stockage et de la zone de remplissage,
- un local abrité, si possible fermé,
- un sol bétonné avec dispositif de récupération des eaux usées contaminées,
- un point d'eau d'urgence, (douche, lave œil),
- une aération ou présence d'un système de ventilation,
- un bac de stockage des emballages vides (après un rinçage du bidon, au minimum 3 fois),
- un tableau de bord, fiche de traitement,
- une machine de pesage (électronique) ; matériels gradués, échelle lisible,
- un agencement tenant compte de la pénibilité du travail (manutention et manipulation) : plan de travail à hauteur, positionné de façon à être suffisamment éclairé (naturellement ou non),
- un aménagement permettant le nettoyage facile du local avec possibilité de récupérer les eaux usées contaminées,
- un affichage des consignes de sécurité,

Un choix de conditionnement des produits rend leur manipulation plus facile et plus sécurisante (ex : comprimé, sacs hydrosolubles, micro capsulage...).

## D L'AIRE DE REMPLISSAGE DU PULVÉRISATEUR

### 1 Ses fonctions



ELLE EST CONÇUE POUR :

- **mélanger** le produit dosé avec l'eau dans la cuve du pulvérisateur.



### 2 Les enjeux

- Supprimer le risque de contamination du sol et de la nappe phréatique par débordement de la cuve.
- Supprimer le risque de contamination du réseau d'eau potable par siphonnage.
- Faciliter l'accessibilité au poste de remplissage.

### 3 Les critères de conception

L'OBJECTIF EST :

- de contrôler le volume d'eau,
- de maîtriser le volume de la bouillie et de supprimer tous les risques de débordement et siphonnage.

POUR CELA, IL FAUT PRÉVOIR LES OPTIONS SUIVANTES :

- une arrivée d'eau par col de cygne sans contact avec la cuve,
- un clapet antiretour,
- un réservoir tampon en hauteur (arrêt du niveau style chasse d'eau), son volume doit correspondre à celui du pulvérisateur si possible,
- une graduation visualisant le niveau de la cuve du pulvérisateur,
- un volucompteur sur le tuyau de remplissage.



**Faire attention, lors des mélanges de produits,** ceci pouvant provoquer des effets physico-chimiques liés à l'incompatibilité des produits entre eux.

## CAS PARTICULIER

### AMENAGER UN POSTE DE REMPLISSAGE SUR LA PARCELLE

Il est possible d'aménager des postes de remplissage délocalisés au niveau des parcelles respectant les mêmes critères de conception que la base fixe.



### ACCESSIBILITÉ À LA CUVE DU PULVÉRISATEUR

#### Installer :

- des marchepieds et plates-formes antidérapantes,
- des garde-corps si existence d'une plate-forme,
- des vannes quart de tours,
- un incorporateur indépendant pour effectuer le remplissage à partir du sol,
- un accès facile à la potence et aux vannes de remplissage,

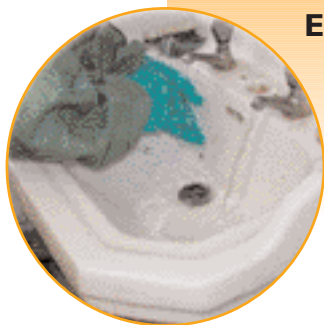
Prévoir un marquage au sol pour faciliter le stationnement des engins sous les potences.



D

## E L'AIRE DE LAVAGE ET DE DECONTAMINATION

### 1 Ses fonctions



ELLE EST CONÇUE POUR :

- nettoyer et décontaminer le matériel,
- récupérer l'eau de nettoyage.



### 2 Les enjeux

- Protéger l'utilisateur lors de l'entretien et de la maintenance du matériel,
- Respecter l'environnement,
- Préserver le matériel.

### 3 Les critères de conception

Ce poste peut géographiquement se situer au même endroit que le poste de remplissage du pulvérisateur.

NOUS POUVONS TROUVER :

- une centrale haute pression ou basse pression (elle permet de diminuer la quantité d'eau utilisée pour nettoyer),
  - une aire bétonnée,
  - un sol incliné,
  - un regard de récupération des eaux usées avec un double circuit d'évacuation (séparation des eaux usées d'un côté et eaux polluées par les phytosanitaires de l'autre),
  - un bac de décantation et de stockage (extérieur et/ou souterrain).







# COMMENT GERER VOS DECHETS

## A DEFINITION

Les reliquats, les égouttures, les emballages vides (EPPV) de produits phytosanitaires, les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) et les EPI usagés sont des déchets industriels.

**LES EMBALLAGES SONT CONSIDÉRÉS COMME :**

des déchets industriels spéciaux (DIS) ; ils doivent alors être traités par des filières spécialisées, (ADIVALOR ou autres)

## B LES ENJEUX

L'enjeu des opérations d'élimination des emballages vides vise à éliminer les déchets tout en limitant les risques pour les hommes et l'environnement.

## C COMMENT REDUIRE L'IMPORTANCE DES DECHETS ET COMMENT LES TRAITER

Type de déchets	Comment réduire l'importance des déchets	Comment traiter les déchets
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de bidons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux organiser et gérer les stocks</li> </ul>	Collecte organisée par des filières spécialisées.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de cuves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser une réserve d'eau claire permettant d'effectuer un rinçage de la cuve.</li> <li>Modifier les cuves à fond plat par transformation en fond conique.</li> <li>Utiliser de préférence des formulations très solubles qui permettent une homogénéisation maximale.</li> <li>Ex : comprimés effervescents, dose/volume (un comprimé pour 100 litres d'eau), granulés, sacs hydrosolubles, ...</li> <li>Utiliser si possible le système de pompe doseuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Epancher les fonds de cuves mélangés avec de l'eau claire, si possible sur les parcelles traitées.</li> <li>Réutiliser ces fonds de cuves en les associant aux traitements suivants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emballages vides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux organiser et gérer les stocks.</li> </ul>	Rincer trois fois avant de mettre dans le circuit de récupération.



E



Type de déchets	Comment réduire l'importance des déchets	Comment traiter les déchets
<b>DYSFONCTIONNEMENTS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Débordement de cuve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Installer un volucompteur, une cuve tampon, une vanne quart de tour.</li> <li>. Installer un panier ou un produit anti-mousse.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fuite de produits dans le local de stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mieux organiser et gérer les stocks.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● EPI usagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Suivre et gérer chaque EPI (fiches de suivi).</li> <li>. Stocker les EPI dans un endroit sain (distinct des produits phytosanitaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nettoyer et entretenir le masque à l'eau savonneuse.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Eaux de rinçage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Limiter la contamination du tracteur et du pulvérisateur lors de l'application en jouant sur les pratiques culturales en traitant par exemple face au vent.</li> <li>. Gérer les volumes d'eau : par exemple en utilisant de l'eau chaude ce qui limite le volume d'eau utilisé*.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Installer une cuve d'évaporation.</li> <li>. Effectuer un traitement physico-chimique ou traitement photo-catalytique ou traitement biologique :</li> <li>. Mettre en place le système Biobed suédois (trou creusé dans le sol avec lit végétal) ou Phytobac (cuve bétonnée ou plastifiée avec lit végétal).</li> </ul>

\*un tracteur ayant effectué 10 traitements nécessitera 500 litres d'eau chaude ou 1500 litres d'eau froide pour être nettoyé.



## DOCUMENT MINISTÈRE "AIDE MÉMOIRE JURIDIQUE SUR LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE "

### SOMMAIRE

- Champ d'application des produits antiparasitaires à usage agricole
  - Autorisation de mise sur le marché et agréments
  - Classement - Emballage - Etiquetage
  - Fiche de données de sécurité, installations classées, transport
  - Utilisation
  - Déchets
  - Annexe informative sur l'utilisation des antiparasitaires
- **Local phytosanitaire spécifique**
    - . Pour produits phytosanitaires : Article 4 du Décret 87-361 du 27 Mai 1987.
    - . Pour ustensiles réservés à l'usage phytosanitaire : Article 5 du Décret 87-361.
  - **Autre local spécifique**
    - . Pour équipements de protection individuelle et réserves de cartouches filtrantes : Article 8 du Décret 87-361.
    - . Caractéristiques et Equipements du local de stockage des produits.
    - . Présence d'un extincteur : Article R. 232-12-17 du code du travail.
    - . Présence exclusive de matériel réservé à l'usage phytosanitaire : Article 43-44 du Décret 88-1056 du 14 Novembre 1988.
    - . Installations électriques appropriées pour les locaux présentant des risques d'incendie ou d'explosion : Article R. 232-12-13 du code du travail et Article 43-44 du Décret 88-1056 du 14 Novembre 1988.
    - . Interdiction de fumer : Article R.232-12-14 du code du travail.
    - . Prévention incendie : Article R.232-12-15 du code du travail.
    - . Conservation des produits dans leur emballage d'origine : Article 3 du Décret 87-361.
    - . Informations devant figurer sur les fiches de données de sécurité : Article R.231-53 rubriques 5, 6, 7, 9 du code du travail.
    - . Sol étanche avec une cuvette de rétention : Article L.233-1 du code du travail.

### LES SOURCES D'INFORMATION

- **Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**
- **Association Nationale de la Protection des Plantes (ANPP)**
- **Service Régional de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole (SRITEPSA)**
- **Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)**
- **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche**
- **Chambres d'Agriculture départementales**
- **Service Régional de la Protection des Végétaux**
- **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)**
- **Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) et Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des Déchets Agricoles (ADIVALOR)**
- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt,**
- **Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS)**
- **Mutualité Sociale Agricole**



Nous remercions l'ensemble des professionnels pour leur collaboration  
à l'élaboration de ce document.

Celui-ci est disponible auprès du service Prévention des Risques Professionnels  
de la Mutualité Sociale Agricole de votre département.